



Tiré de l'enseignement du Roch  
Yechiva Ateret Jerusalem  
Le Rav Chlomo Aviner

la Yechiva Ateret Jerusalem recherche traducteur hebreu / francais bénévole  
des questions-réponses du Rav Chlomo Aviner - #68

Cette newsletter vous intéresse merci conseiller à vos amis de s'y abonner ou nous transmettre leurs e-mails pour que nous leur fassions nous même la suggestion.

### La carte de donneur

**Avoir une carte de donneur permet la mise en pratique d'une grande " mitsva " : sauver des vies humaines.**

Certains objectent qu'on doit respecter le mort, ne pas écourter sa vie, ne pas tirer profit de sa dépouille et ne pas différer l'inhumation. Le dilemme se pose comme suit : comment sauver la vie en respectant strictement la loi rabbinique ?

Constatons tout d'abord qu'elle prescrit que "sauver la vie" passé avant "préserver le Shabbat". Néanmoins, on ne saurait tuer pour sauver, ni abrégé la vie sous prétexte que la mort est irrévocable. On doit aussi s'assurer qu'il y a bien "mort" ; d'où la question de principe : comment déterminer son moment précis ?

Au Traité "Yoma", nos Sages débattent de la question. Soit le cas d'un homme enseveli sous un tas de pierres. A Shabbat aussi on doit les retirer au cas où il vivrait encore, à moins qu'on sache pertinemment qu'il soit déjà mort. Une fois le nez dégagé, prescrivent-ils encore, on doit chercher à savoir s'il y a "respiration".

Ainsi, l'absence de respiration est ce qui détermine la mort. Si les poumons cessent de fonctionner, le coeur

cesse de battre puisqu'il est privé d'oxygène. Dans cet esprit, d'éminents Décisionnaires ont prescrit que la respiration et les battements du coeur – meme par l'intermédiaire d'appareils médicaux- sont les signes que la personne vit encore. Conséquemment, on ne peut pas prélever sur elle des organes. Mais l'éminent

rabbin Moshé Feinstein estime que par “respiration”, nos Sages entendaient “respiration autonome” comme dans l’exemple ci-dessus mentionné et non pas “respiration artificielle” même si le Coeur peut encore battre quelques jours. En conséquence, le grand législateur considère comme “mort” celui qui respire encore artificiellement. Suivant cette approche, on entend par ce mot l’absence absolue de toute activité cérébrale car par définition le cerveau n’émet plus de signaux respiratoires. Le Grand Rabbinat d’Israël a érigé en loi qu’il y a “mort” lorsque l’impossibilité de respirer par soi même est irréversible. Il prescrit qu’on doit aussi la confirmer par des preuves scientifiques indubitables, que la partie centrale du cerveau a été détruite de

manière irréversible et que l’équipe chargée d’établir la “mort cérébrale” est totalement différente de celle

chargée de la greffe, condition respectée de facto. De plus, il a décrété qu’un représentant de la famille devait faire partie de l’équipe chargée de déterminer la mort, rabbin ou médecin. Durant plus d’une décennie, cette clause était une entrave. Mais en 2001 il a été ajouté à la carte : “A condition qu’après ma mort une personnalité religieuse choisie par la famille donne son accord”. Signalons en passant que de nombreux rabbins permettent la réception mais pas le don d’organes, ce que bien des gens ont du mal à comprendre.

En Israël, plus d’un millier de personnes, grands et petits, sont sur une liste d’attente ; 750 pour les greffes du coeur et des reins, 150 pour celle du foie, 150 pour celles du coeur et des poumons. Quelque 100 personnes meurent annuellement parce qu’elles n’ont pas reçu de greffes de personnes qui, de toute manière, devaient mourir. Certains ont peur de signer de crainte que leurs organes soient greffés sur des non Juifs. A ceux-là il y a deux réponses :

a) En majorité, les organes sont greffés sur des Juifs.

b) Les non Juifs donnent aussi des organes aux Juifs,

ce qui compense. Mentionnons en passant qu’en Israël, les grands donneurs sont des Arabes (l’islam le permet) et des nouveaux-émigrants de Russie. D’aucuns objectent aussi qu’à la résurrection des morts, certains renaîtront pour ainsi dire manquant. Il n’en n’est rien car en soi elle est un miracle qui, comme tel, reconstituera les corps dans leur intégralité.

Pour poser vos questions au Rav Chlomo Aviner chlit"à en ligne, cliquez: <http://www.ozleisrael.org>

Les questions sont envoyées au Rav Chlomo Aviner chlit"à une fois par semaine, et nous récupérons les réponses du Rav et les insérons dans le site, le lendemain. Merci de votre patience.



**Yechiva Ateret Jerusalem** B.P. 1076 Jerusalem 91009 Tel : 02-6284101 Fax : 026261528

**[www.ateret.org.il](http://www.ateret.org.il)** Inscription et contact: [mororly@bezeqint.net](mailto:mororly@bezeqint.net)

